PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

DU 29 avril 2021, à 16h

au Siège, à Lausanne

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par M. Jacques de Watteville, Président du Conseil d'administration. Il salue les personnes présentes, à savoir :

- M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale.
- M[e] Christophe Wilhelm, Représentant indépendant.
- M. François Vodoz, Secrétaire général du Département de l'économie, de l'innovation et du sport du canton de Vaud.
- M. Olivier Gauderon, Associé chez KPMG, en charge du mandat BCV.
- M. Philippe Ruedin, Directeur chez KPMG.
- M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration.

En préambule, le Président rappelle que le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale annuelle, à la date prévue du 29 avril 2021, en se conformant aux modalités de l'art. 27 de l'ordonnance 3 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19). Cette forme exclut la participation physique des actionnaires, qui n'ont donc pas la possibilité d'assister en personne à la présente Assemblée générale.

Les actionnaires avaient donc uniquement la possibilité d'octroyer à l'avance des pouvoirs écrits ou par voie électronique au Représentant indépendant, M[e] Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, qui est présent pour les représenter.

M. Jacques de Watteville indique que, comme l'an dernier, il regrette profondément de ne pas pouvoir accueillir les actionnaires et de ne pas pouvoir les rencontrer et partager avec eux le traditionnel cocktail.

En préambule, il rappelle quelques éléments importants de l'année 2020, une année de grands défis. Sur le plan sanitaire, la BCV a notamment eu – et a toujours – pour objectif de préserver la sécurité de la clientèle, des collaboratrices et des collaborateurs, tout en continuant de fournir au public et aux entreprises des services de qualité.

Face à la crise économique, la BCV a fait partie du groupe de travail qui a conçu les crédits COVID-19, avec les autorités suisses et d'autres banques importantes dans notre pays. Elle a octroyé plus de 6000 de ces crédits, pour plus de CHF 700 000 000.

De plus, la Banque a suspendu deux échéances d'amortissement sur les crédits aux PME, laissant environ CHF 40 000 000 à leur disposition. Cette mesure a été appréciée et elle est répétée cette année.

Le quotidien de la BCV ne s'est toutefois pas résumé à la crise du COVID-19. La Banque a progressé dans la mise en œuvre de son approche de responsabilité sociale d'entreprise et de finance durable. Dans ce domaine, elle a développé son offre d'investissements socialement responsables et conclu un partenariat avec Ethos.

De nombreux autres projets ont avancé ou ont été menés à bien, dans la qualité de service, dans les services digitaux et dans bien d'autres domaines.

L'action BCV a réalisé d'excellentes performances. Elle a généré en 2020 un rendement total, c'est-à-dire la performance boursière additionnée des dividendes et distributions de capital, de 26%. Sur cinq ans au 23 avril 2021, cette performance est d'environ 70%. Sur la même période, l'indice des valeurs bancaires est en légère baisse, soit environ -5%.

La division de l'action BCV par un facteur dix a aussi été un succès. L'action BCV a par ailleurs rejoint les indices MSCI World et STOXX Europe 600.

En résumé, sa stratégie et sa vision à long terme ont permis à la BCV de faire preuve de stabilité et de dynamisme dans un environnement riche en défis. Cela a aussi permis à la Banque d'accomplir sa mission et de s'engager en faveur des entreprises vaudoises.

M. Jacques de Watteville passe aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995 (LBCV), le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 19 février 2021 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 29 mars 2021.

Le Secrétaire du Conseil d'administration, M. Christian Monnier, est chargé de tenir le procès-verbal.

M. Jacques de Watteville remercie M. François Vodoz, Secrétaire général du Département de l'économie, de l'innovation et du sport du canton de Vaud, de fonctionner comme scrutateur. Vu les modalités de la tenue de l'Assemblée générale, le traditionnel collège des scrutateurs n'est pas nécessaire.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2020, la société d'audit KPMG SA, est présent, représenté par MM. Olivier Gauderon, Associé, responsable du mandat, et Philippe Ruedin, Directeur.

M. Jacques de Watteville constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée.

La Banque n'a pas reçu de question écrite demandant une réponse dans le cadre de la présente Assemblée générale.

Liste des présences

Le Secrétaire donne lecture de la liste des présences. Seul le Représentant indépendant, M^{e} Christophe Wilhelm, est présent au nom des actionnaires. Il représente 5 325 actionnaires pour un total de 71 035 532 actions nominatives de 1 franc, soit les 82,54% du capital-actions.

L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. Introduction

Le Président dit quelques mots d'introduction.

2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2020, y compris les comptes consolidés du Groupe

Le Président rappelle que le Rapport annuel de gestion 2020 a été mis à la disposition des actionnaires le 29 mars 2021. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts).

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels et celui sur les comptes consolidés.

M. Jacques de Watteville passe ensuite la parole à M. Olivier Gauderon, de KPMG SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. Olivier Gauderon présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2020 de la Banque. KPMG SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2020 de la Maison Mère et du Groupe qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point n° 2 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration.

Résolution sur le point n° 2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,91% (70 974 793 oui ; 56 374 abstentions ; 4 365 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2020, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

A ce stade, le Président remercie ses collègues du Conseil d'administration, le Président et les membres de la Direction générale, ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Banque Cantonale Vaudoise, pour leur engagement durant l'exercice écoulé.

3. Décision sur l'affectation du résultat net

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 335 173 341 en versant un dividende ordinaire de CHF 3,60 par action, soit un total de CHF 309 822 840, et d'attribuer un montant de CHF 25 350 501 aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

M. Jacques de Watteville ouvre la discussion sur le point nº 3 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point nº 3 de l'ordre du jour.

Résolution sur le point nº 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,94% (70 989 746 oui ; 14 176 abstentions ; 31 610 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point nº 3 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 335 173 341 en versant un dividende ordinaire de CHF 3,60 par action, soit CHF 309 822 840, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 25 350 501 aux Réserves facultatives issues du bénéfice. »

Le Président signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, dès le 5 mai 2021.

4. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

M. Jacques de Watteville indique que les explications sur le système et la politique de rémunération de la Banque, ainsi que les montants versés au Conseil d'administration et à la Direction générale, figurent dans le Rapport annuel 2020, qui est à disposition des actionnaires sur le site internet de la BCV (*www.bcv.ch*) et sur demande au Siège social. Des explications étaient également fournies dans la brochure adressée aux actionnaires inscrits au Registre des actions en vue de la présente Assemblée générale.

Le Président ouvre la discussion sur le point nº 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point nº 4.1 de l'ordre du jour.

Résolution sur le point nº 4.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,22% (70 479 857 oui ; 272 601 abstentions ; 283 074 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point nº 4.2 de l'ordre du jour.

Résolution sur le point nº 4.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,99% (70 314 582 oui ; 394 771 abstentions ; 326 179 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximum de CHF 5 902 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point nº 4.3 de l'ordre du jour.

Résolution sur le point nº 4.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 96,34% (68 437 485 oui ; 368 005 abstentions ; 2 230 042 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 3 375 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2020. »

Le Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point nº 4.4 de l'ordre du jour.

Résolution sur le point nº 4.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 96,49% (68 539 046 oui ; 379 539 abstentions ; 2 116 997 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximum de 12 631 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2021-2023, qui sera payé en 2024 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y sont pas représentées.

M. Jacques de Watteville ouvre la discussion sur le point nº 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat. Le Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration.

Résolution sur le point nº 5 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,74% (70 606 970 oui ; 149 170 abstentions ; 38 382 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

6. Election au Conseil d'administration

Le Conseil d'Etat a nommé Mme Eftychia Fischer en tant que Présidente du Conseil d'administration dès le 1er janvier 2022 pour remplacer M. Jacques de Watteville, qui atteint en 2021 la limite d'âge légale et statutaire de 70 ans. Mme Eftychia Fischer ayant été élue au Conseil d'administration par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2020, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'élire M. Pierre-Alain Urech pour la remplacer, avec une entrée en fonction le 1er janvier 2022.

Le Président rappelle qu'en application des articles 12 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) et 21 des Statuts, l'Etat doit s'abstenir de voter ; dès lors, la totalité de ses actions ne sera pas représentée lors du vote concernant ce point de l'ordre du jour.

Il rappelle aussi que l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat sont soumises à l'article 12, alinéas 1 et 5, LBCV (quatre ans). En effet, en tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la BCV n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Les actionnaires ont pu prendre connaissance d'un CV résumé de M. Pierre-Alain Urech dans la brochure qui leur a été adressée avant la présente Assemblée ou sur le site internet de la BCV.

Le Conseil d'administration est convaincu que, tant par sa personnalité que par sa vaste expérience d'administrateur, ses nombreuses compétences et son fort ancrage dans le canton de Vaud, M. Pierre-Alain Urech est un très bon candidat pour compléter le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat. Le Secrétaire lit la résolution.

Résolution sur le point n° 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,06% (13 153 184 oui ; 142 937 abstentions ; 116 941 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale élit M. Pierre-Alain Urech au Conseil d'administration, en tant que membre indépendant, conformément à la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 (LBCV) et des Statuts, avec entrée en fonction le 1er janvier 2022 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025. »

M. Jacques de Watteville félicite M. Pierre-Alain Urech pour son élection.

A ce stade, le Président informe d'un changement intervenu au sein de la Direction générale au 1er janvier 2021 et déjà annoncé publiquement. M. Stefan Bichsel, Directeur général de la division Asset Management et Trading depuis 2009, a pris sa retraite, ayant atteint l'âge limite selon la LBCV. Sous sa conduite, la division Asset Management et Trading s'est fortement développée en termes de clientèle, d'offre de produits et de volume d'affaires. M. Stefan Bichsel a en particulier ouvert avec succès le bureau de Zurich qui permet à la BCV de renforcer ses activités d'Asset Management en Suisse alémanique et mis en place l'approche d'investissement socialement responsable (ISR) à la BCV.

Le Conseil d'administration et la Direction générale remercient chaleureusement M. Stefan Bichsel pour tout ce qu'il a accompli et apporté à la BCV.

Pour le remplacer, le Conseil d'administration a nommé M. Fabrice Welsch au poste de responsable de la division Asset Management et Trading, avec rang de Directeur général. M. Fabrice Welsch, était précédemment responsable du département Fiscalité et Prévoyance.

Le Conseil d'administration lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

7. Election du Représentant indépendant

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de Me Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2021 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Il ouvre la discussion et, personne ne demandant la parole, il la clôt. Le Secrétaire lit la résolution.

Résolution sur le point n° 7 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,90% (70 967 063 oui ; 54 801 abstentions ; 13 668 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M^e^ Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2021 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

M. Jacques de Watteville félicite M^e^ Christophe Wilhelm pour sa réélection.

8. Election de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2021 KPMG SA, à Genève, en tant que société d'audit au sens de la LFINMA.

En application de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) et des Statuts, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de confier également à KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2021.

M. Jacques de Watteville ouvre la discussion concernant le point n° 8 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion. Le Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil.

Résolution sur le point n° 8 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,79% (70 886 637 oui ; 68 410 abstentions ; 80 485 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2021. »

9. Divers

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 5 mai 2022.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16, alinéa 5, des Statuts, et rappelé dans une pré-convocation parue dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 19 février 2021.

Il demande au Représentant indépendant s'il souhaite encore s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président déclare l'Assemblée générale ordinaire de 2021 close à 16h30.

Le Président Le Secrétaire